

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011 AJOURNÉE AU 21 MARS 2011**

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 mars 2011, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 21 mars 2011, à 18h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, est également présent.

#### RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE 129/21-03-11

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 7 mars 2011 à la suite de son ajournement. Il est 18h30.

#### **ADOPTÉE**

#### 130/21-03-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 128/07-03-11 adoptée le 7 mars 2011.

#### **Ouverture**

- 1. Réouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour

#### Période de questions du public

#### B Gestion financière

- Projet de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation : Entente de paiement final et quittance mutuelle entre la firme Roche ltée, Groupe-Conseil, et la Ville
- Travaux relatifs à la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le 2. secteur Sainte-Véronique : Approbation d'un compte soumis

#### $\mathbf{C}$ **Gestion administrative**

#### D Contrats et appels d'offres

- Appel d'offres numéro 2011-04 sur invitation : Agrandissement du garage municipal du secteur Sainte-Véronique : Octroi de contrat et autorisation de dépense
- 2. Appel d'offres numéro 2011-05 sur invitation : Construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique : Octroi de contrat et autorisation de dépense



#### Maria esta

#### Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011 AJOURNÉE AU 21 MARS 2011

- 3. Appel d'offres numéro 2009-04 sur invitation pour la fourniture d'essence pour les années 2009-2010 et 2010-2011 : Prolongation de contrat
- 4. Service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux pour l'année 2009-2010 : Prolongation de contrat
- E Avis de motion
- F Adoption des règlements
- G Sécurité publique
- **H** Transport routier
- I Hygiène du milieu
  - Étude du balancement hydraulique du réseau d'aqueduc municipal du secteur L'Annonciation : Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs
- J Urbanisme et mise en valeur du territoire
- K Loisirs et culture
- L Divers

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

#### **ADOPTÉE**

#### Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil et fonctionnaires présents répondent aux questions adressées par le public.

#### **GESTION FINANCIÈRE**

#### 131/21-03-11

# PROJET DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION: ENTENTE DE PAIEMENT FINAL ET QUITTANCE MUTUELLE ENTRE LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, ET LA VILLE

**CONSIDÉRANT** que la firme Roche Itée, Groupe-Conseil, réclamait un montant additionnel de 30 803,59 \$ en date du 10 août 2009 pour des travaux supplémentaires effectués en rapport avec le projet mentionné en titre, sans qu'une entente ou une autorisation en ce sens n'ait été donnée par les autorités de la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution numéro 009/10-01-11, la Ville a offert, sous diverses conditions, à payer à cette firme un montant de 10 000,00 \$ en guise de paiement final de toute réclamation à l'égard de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la firme Roche Itée, Groupe-Conseil, accepte cette offre avec certaines précisions dans sa correspondance du 10 mars 2011 et consent à l'entente de paiement final telle que spécifiée dans ladite résolution de la Ville afin d'éviter des procédures judiciaires de part et d'autre et régler à l'amiable ce dossier de réclamation;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :



#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011** AJOURNÉE AU 21 MARS 2011

D'approuver la lettre d'entente de paiement final et la quittance mutuelle entre la firme Roche Itée, Groupe-Conseil, et la Ville de Rivière-Rouge relative au projet de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation, telle lettre d'entente datée du 10 mars 2011 laquelle fait suite à la résolution numéro 009/10-01-11 de la Ville qui s'intitule « Services professionnels d'ingénieursconseils dans le dossier d'aménagement du centre-ville : Entente de paiement final à la firme Roche Itée, Groupe-Conseil ».

Que ladite entente soit conclue sans reconnaissance de faute et afin d'éviter des procédures judiciaires de part et d'autre et afin de régler à l'amiable ce dossier de réclamation, tel que spécifié à ladite lettre d'entente.

De nommer le directeur général en tant que signataire de cette lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

#### 132/21-03-11

### TRAVAUX RELATIFS À LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-**VÉRONIQUE: APPROBATION D'UN COMPTE SOUMIS**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'une facture relative au règlement d'emprunt numéro 131, tel que modifié par le règlement numéro 151, au montant total de 681,69 \$ taxes incluses (coût net de 651,77 \$) pour la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 18 mars 2011.

#### **ADOPTÉE**

#### **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

NOTE: M. Denis Lacasse, conseiller, se retire des débats et de la décision entourant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêt, et il revient après à son poste.

#### 133/21-03-11

### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-04 SUR INVITATION AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL DU SECTEUR SAINTE-<u>VÉRONIQUE</u>: OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2011-04 sur invitation pour la réalisation de travaux d'agrandissement du garage municipal du secteur Sainte-Véronique, le résultat de l'ouverture des soumissions du 10 mars 2011 est le suivant :

Soumissionnaire	Somme forfaitaire
Date et heure de réception de la soumission	(total de la soumission)
	incluant les taxes
CONSTRUCTION PAUL JR MAILLOUX Le 10 mars 2011 à 11h52	52 177,65 \$
CONSTRUCTIONS CLAMA INC. (Construction Claude Mailloux) Le 10 mars 2011 à 13h01	64 201,90 \$



#### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011 AJOURNÉE AU 21 MARS 2011

**CONSIDÉRANT** l'étude des deux (2) soumissions reçues effectuée par M. Pierre-Luc Beauregard, architecte, et sa recommandation en date du 11 mars 2011 à l'effet d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Construction Paul Jr Mailloux »;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat pour la réalisation des travaux d'agrandissement du garage municipal du secteur Sainte-Véronique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Construction Paul Jr Mailloux » pour la somme forfaitaire de 52 177,65 \$ incluant les taxes, le tout selon sa soumission du 9 mars 2011.

Que les travaux d'agrandissement du garage municipal soient effectués conformément à toutes les exigences décrites à l'appel d'offres numéro 2011-04 sur invitation de la Ville daté de janvier 2011 et du 7 février 2011 et des plans datés de janvier 2011 portant l'identification « Agrandissement du garage municipal du secteur Sainte-Véronique ».

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, si requis, tout document relatif à ces travaux pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

De décréter la réalisation des travaux d'agrandissement du garage municipal du secteur Sainte-Véronique et d'autoriser la dépense liée au présent contrat et que celle-ci soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 175 de la Ville du 7 février 2011.

#### **ADOPTÉE**

#### 134/21-03-11

## APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-05 SUR INVITATION : CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSE

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2011-05 sur invitation pour la réalisation de travaux de construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique, le résultat de l'ouverture des soumissions du 10 mars 2011 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Somme forfaitaire (total de la soumission) incluant les taxes
CONSTRUCTION PAUL JR MAILLOUX Le 10 mars 2011 à 11h52	40 665,53 \$
CONSTRUCTIONS CLAMA INC. (Construction Claude Mailloux) Le 10 mars 2011 à 13h01	50 440,29 \$

**CONSIDÉRANT** l'étude des deux (2) soumissions reçues effectuée par M. Pierre-Luc Beauregard, architecte, et sa recommandation en date du 11 mars 2011 à l'effet d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Construction Paul Jr Mailloux »;



#### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011 AJOURNÉE AU 21 MARS 2011

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat pour la réalisation des travaux de construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Construction Paul Jr Mailloux » pour la somme forfaitaire de 40 665,53 \$ incluant les taxes, le tout selon sa soumission du 9 mars 2011.

Que les travaux de construction de l'entrepôt soient effectués conformément à toutes les exigences décrites à l'appel d'offres numéro 2011-05 sur invitation de la Ville daté de janvier 2011 et du 7 février 2011 et des plans datés de janvier 2011 portant l'identification « Construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique ».

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, si requis, tout document relatif à ces travaux pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

De décréter la réalisation des travaux de construction de l'entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique, sur le même terrain que celui du garage municipal du secteur Sainte-Véronique, et d'autoriser la dépense liée au présent contrat et que celle-ci soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 175 de la Ville du 7 février 2011.

#### **ADOPTÉE**

#### 135/21-03-11

## APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-04 SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'ESSENCE POUR LES ANNÉES 2009-2010 ET 2010-2011 : PROLONGATION DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que le contrat relatif à la fourniture d'essence ordinaire de type sans plomb, pour l'approvisionnement des véhicules et de la machinerie diverse de la Ville, pour les années 2009-2010 et 2010-2011, prendra fin le 10 avril 2011, le tout conformément à l'appel d'offres numéro 2009-04 sur invitation du 2 mars 2009;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit préparer un nouvel appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence ordinaire de type sans plomb pour une adoption par le Conseil à une prochaine séance;

**CONSIDÉRANT** que, dans l'attente de l'octroi d'un nouveau contrat relié à cette fourniture d'essence, il y a lieu de procéder à une prolongation de contrat avec le fournisseur actuel d'essence ordinaire de type sans plomb pour la Ville;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De prolonger le contrat relatif à la fourniture d'essence ordinaire de type sans plomb, pour l'approvisionnement des véhicules et de la machinerie diverse de la Ville, avec « Station Service et Dépanneur ABL » pour une période de trois (3) mois, soit pour la période du 10 avril 2011 au 10 juillet 2011, aux mêmes conditions que celles mentionnées à la résolution numéro 136/06-04-09 adoptée le 6 avril 2009, dont celle que la fourniture soit facturée au prix total du litre affiché à la pompe avec un escompte de deux cents (0,02 \$) du litre d'essence devant être maintenu pendant toute la période de prolongation du contrat.



#### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011 AJOURNÉE AU 21 MARS 2011

Que la fourniture d'essence ordinaire de type sans plomb soit réalisée conformément à l'appel d'offres numéro 2009-04 sur invitation du 2 mars 2009 et portant l'identification « Fourniture d'essence pour les années 2009-2010 et 2010-2011 ».

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

#### **ADOPTÉE**

#### 136/21-03-11

## SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE CINQ (5) SYSTÈMES DE CLIMATISATION D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2009-2010 : PROLONGATION DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que le contrat relatif à la fourniture de services d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux de la Ville, pour l'année 2009-2010, a pris fin le 31 août 2010, le tout conformément à la demande de prix du 31 juillet 2009;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit préparer une nouvelle demande de prix ou un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux de la Ville pour une adoption par le Conseil à une prochaine séance;

**CONSIDÉRANT** que dans l'attente de l'octroi d'un nouveau contrat relié à cette fourniture de services d'entretien il y a lieu de procéder à une prolongation de contrat avec le fournisseur actuel de services d'entretien préventif;

### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De prolonger le contrat pour la fourniture de services d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux avec « Réfrigération Mont-Laurier (9158-3351 Québec inc.) » pour l'année 2010-2011, soit pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011, aux mêmes conditions que celles mentionnées à la résolution numéro 312/08-09-09 adoptée le 8 septembre 2009, soit pour la somme de 4 850,00 \$ plus les taxes, et conformément à la demande de prix du 31 juillet 2009 et au contenu des cinq (5) devis descriptifs datés du 31 juillet 2009.

#### **ADOPTÉE**

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### 137/21-03-11

## ÉTUDE DU BALANCEMENT HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL DU SECTEUR L'ANNONCIATION : MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme GENIVAR, Société en commandite, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie afin de réaliser une étude du balancement hydraulique du réseau d'aqueduc municipal du secteur L'Annonciation en vue d'un prolongement possible pour raccorder l'aqueduc privé Bellevue desservant la montée Bellevue et la rue Charette, dans le secteur Marchand, tout en assurant une pression d'eau suffisante pour desservir tout le réseau et principalement les bâtiments éloignés et en hauteur, étant donné la particularité géographique de la Ville et en prévoyant également l'extension future du réseau par le branchement des propriétés avoisinantes des rues Perrier et Landry, ainsi que le possible développement adjacent sur le chemin du Rapide.



#### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011 AJOURNÉE AU 21 MARS 2011

Que le présent mandat soit accordé au montant total maximum de 20 000,00 \$ plus les taxes et que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que la dépense liée au présent mandat soit prise à même l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, ou à défaut à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité, et ce, pour une dépense nette maximum de 21 785,00 \$.

#### **ADOPTÉE**

#### Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

#### 138/21-03-11

## LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18h50.

#### **ADOPTÉE**

LA MAIRESSE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LE GREFFIER

Déborah Bélanger	_	Pierre St-Onge	
	_		